

AVIS N° 22/23

SEANCE DU	20/04/2023
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article 1:

La SGBV informe l'ensemble des intermédiaires en opération de bourse que, si le deuxième jour de l'Aid el Fitre coïncide avec la séance de cotation du dimanche 23/04/2023, la séance sera tenue le lundi 24/04/2023, et ce conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation.